



Décision CODEP-CMX-2025-000140 du Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 3 janvier 2025 portant nomination au Comité exécutif de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 modifiée portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes, notamment son article 16 ;

Vu la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire, et notamment ses articles 9 et 16,

Vu le décret du 4 novembre 2024 portant nomination du président de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2025-DC-001 de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 relative à l'organisation et au fonctionnement des services de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection notamment son article 2 ;

Vu la décision CODEP-CLG-000074 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, notamment son article 1 ;

Décide :

Article 1

À compter du 3 janvier 2025, sont nommés membres du Comité exécutif :

- Monsieur Jean-Patrick GOUDALLE, directeur général adjoint délégué aux affaires financières, immobilières et numériques ;
- Madame Sylvie CADET-MERCIER, conseillère technique ;
- Monsieur Patrice DESCHAMPS, conseiller en charge des partenariats et de la coordination interne ;
- Monsieur Michel ENAULT, conseiller à la transformation et chef de la mission d'appui à la transformation ;

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 3 janvier 2025.

Signé par :
Le directeur général,

Olivier GUPTA